



Realisation travaille autre que le mien

Par **fox44**, le **20/03/2010** à **12:13**

Bonjour,

eddy, 27 ans je travaille dans une entreprise de plâtrerie depuis 11 ans, et via la crise nous ne trouvons plus de chantier en plâtre traditionnelle! mon patron c donc tourner depuis le mois de septembre sur des chantiers en plaque de placo-plâtre, le problème c que cela na rien a voir avec le plâtre que je fais depuis 11 maintenant donc j'ai tout a apprendre, cela ne me dérange pas spécialement tant que j'ai du boulot, je préfère faire ça que d'être au chômage c sur mais depuis il me met la pression comme quoi je vais pas assez vite! avec toute cette pression j'essaie de m'activer un peu plus mais bon voilà le placo-plâtre n'étant pas mon métier d'origine il y a quelque mal façon bref très minime je fais du mieux que je peux mais bon comme je lui ai dit (il faut aller vite en sachant que je ne suis pas très fort en placo) et au mois de septembre il a embauché un intérimaire et il n'arrête pas de me comparer à lui!! bref on a eu une petite engueulade (fallait que ça sorte avec toute cette pression que j'ai eu depuis septembre) et là je lui ai dit que depuis 11 ans de plâtre traditionnelle il n'a jamais eu de mon boulot et au placo il n'est pas très content de moi et toujours a me comparer à son intérimaire qui lui a toujours fait du placo, je lui ai dit que je voulais retourner au plâtre mais comme les chantiers en plâtre sont rares et là il me parle de licenciement! et là j'aimerais savoir comment ça se passe, est-ce qu'il peut me licencier parce qu'il n'est pas content de mon travail au placo? ou est-ce qu'il peut me licencier car il n'y a plus de chantier en plâtre? sachant qu'il y a du boulot en placo on a même débordé de chantier en placo, normale car il m'a dit qu'il cassait les prix pour en avoir!! bref voilà si quelqu'un peut me répondre ou laisser un commentaire. MERCI et désolé pour les fautes

Par **pepelle**, le **29/03/2010** à **14:19**

Bonjour

Vous licencier pour travail mal fait, s'assimile à un licenciement pour insuffisance professionnelle. Cela ne passe pas devant les prud'hommes si vous n'avez pas eu une formation avant pour vous aider. Donc si votre employeur vous licencie pour ça, il prend un gros risque

Vous licencier pour motif économique car il n'y a plus de travail en plâtre traditionnel est aussi très risqué pour lui car comme vous le démontrez, il peut vous reclasser dans le placo
Il vous met la pression pour que vous vous appliquiez et vous menace de licenciement. Mais juridiquement, il ne peut pas faire grand-chose